

NOTE DE SYNTHÈSE

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2023 à 20H00

Le jeudi 14 septembre 2023 à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de GILLONNAY, dûment convoqué le 7 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean- Paul JULLIEN-VIEROZ, Maire.

PRESENTS : MM., E. DRESSAYRE, H. GIROUD, F. PELLET, R. PERROT, C. PHILIBERT et Mmes V. BILLAMBOZ, G. BELLIER, C. DAMOTTE, F. EHRLER, P. GUILLET, M. LOPES, B. RABATEL et M-F. RATTIER.

POUVOIRS : d'A. CHORIER à J-P. JULLIEN-VIEROZ

Secrétaire de séance : Corentin PHILIBERT

Avant l'arrivée des conseillers municipaux, M. Edouard DRESSAYRE a fait part à Monsieur le Maire de sa décision de démissionner de sa fonction de conseiller municipal au sein de la Commune. M. Edouard DRESSAYRE n'a donc pas participé à la présente séance.

1. Approbation du procès-verbal du 20 juillet 2023

Monsieur le maire demande s'il y a des remarques sur le dernier procès-verbal à approuver. Aucune remarque n'est faite

✓ **Procès-verbal du 20 juillet 2023 adopté à l'unanimité.**

2. FINANCES : Souscription d'un emprunt et ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne

Mme Béatrice RABATEL informe le conseil municipal de la nécessité de contracter un emprunt pour le financement de la construction de la halle.

Après consultation, 2 offres ont été reçues par la Caisse d'Épargne Rhône Alpes et par le Crédit Agricole Centre Est. Ces offres ont été étudiées en commission des finances le 7 septembre dernier.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de retenir l'offre la plus avantageuse pour la Commune, à savoir :

CAISSE D'EPARNE RHONE ALPES

Montant du capital : **100 000 €**

Durée : **20 ans**

Nature du taux : **indexé sur le livret A + marge de 0.70 %**

La périodicité des échéances : **Trimestrielle**

Type d'amortissement du capital : **constant**

Commission d'engagement : **300 €**

Remboursement anticipé : **à chaque échéance, moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité égale à 3% du capital remboursé**

Option de passage à taux fixe : **Possible à chaque échéance sans indemnité avec un préavis de 30 jours et aux conditions du moment.**

Il est également proposé de disposer, auprès de la même banque, d'une ligne de trésorerie de 100 000 € pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie. Cette ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes est dénommée « ligne de trésorerie interactive ».

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet.

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la Commune de Gillonnay décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes sont les suivantes :

Montant : **100 000 Euros**

Durée : **un an maximum**

Taux d'intérêt applicable à un tirage par l'Emprunteur à chaque demande de versement des fonds : **ESTER + marge de 0,70%.**

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

Périodicité de facturation des intérêts : **trimestrielle civile**

Frais de dossier : **0,30% du montant de la ligne**

Commission de non-utilisation : **0,00% de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit (Option).**

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Après avoir entendu l'exposé de Mme Béatrice RABATEL, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- SIGNER le contrat d'emprunt bancaire,
- SIGNER la convention de ligne de trésorerie interactive,
- EFFECTUER sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à :

SIGNER le contrat d'emprunt bancaire comme indiqué plus haut,

SIGNER la convention de la ligne de trésorerie interactive,

EFFECTUER sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

3. FINANCES : Travaux de la Halle – dépenses d'électricité

Plusieurs devis ont été demandés mais il est difficile de les comparer. Il est nécessaire de refaire le point avec les différents électriciens.

4. FORET : Nomination d'un correspondant « charte forestière »

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'intercommunalité s'est engagée dans la charte forestière Bas-Dauphiné et Bonnevaux, afin de favoriser des actions forestières cohérentes à l'échelle du massif.

Dans ce cadre, l'ensemble des communes du massif nomme un correspondant forêt pour faciliter la communication entre la charte et les communes.

Il est l'interlocuteur privilégié pour le bon fonctionnement de la charte forestière :

- il réalise l'état des lieux de la desserte communale avec les exploitants forestiers en amont des chantiers et veille ainsi à préserver la qualité des pistes forestières ;
- il informe et sensibilise aussi bien le conseil municipal que les acteurs locaux, sur les enjeux forestiers.

Monsieur le Maire propose de nommer M. Corentin PHILIBERT comme correspondant « charte forestière ».

✓ **Adopté par 13 voix et une abstention de M. Corentin PHILIBERT.**

5. QUESTIONS DIVERSES

La rentrée scolaire : Les enseignantes ont été reçues avec le personnel périscolaire pour un pot de bienvenue, le 1^{er} septembre 2023. La rentrée des 105 élèves s'est bien passée.

Accueil du mercredi : la mairie de Saint Hilaire de la Cote est à nouveau partenaire, elle participe à hauteur de 8€/ enfant/ jour.

Le Forum des Associations : 12 associations – 60 personnes sont venues – 14 nouvelles familles ont été accueillies. Retour positif des associations présentes et des personnes qui sont venues.

CME : les élections auront lieu le 6 octobre. Des élus sont les bienvenus pour aider à l'organisation.

Travaux de la Halle : une grue va être installée pour la charpente (15 octobre) – la livraison de copeaux de bois a été anticipée pour ne pas être gêné par les travaux.

Travaux :

- Sur la RD 73 : les travaux sont en cours – Rien à signaler
- Chemin de la Plaine : il a été refait et va être balayé.

Ressources humaines :

- Recrutement d'une nouvelle cantinière pour 18h par semaine scolaire et repas fournis par Guillaud traiteur.
- Recrutement d'une nouvelle bibliothécaire pour 5 h par semaine.

Ambroisie : un travail est en cours pour lister tous les exploitants agricoles de Gillonnay. La question se pose d'envoyer un courrier à tous les exploitants ou seulement à ceux qui exploitent des terrains avec de l'ambroisie. Pour cette année, le choix est fait d'envoyer un courrier type à tous les exploitants ainsi qu'à quelques particuliers.

Dates des prochaines réunions...

- Conseil municipal : 12 octobre à 20h
- Comité social : 27 septembre à 20h30
- Commission finance : 19 octobre à 20h

- Comité chemin et patrimoine : 4 octobre à 20h
- Comité cimetièrre : 26 septembre à 20h30
- Commission voirie : 28 septembre à 20h
- Commission culture : 2 octobre à 18h10

La séance est levée à 20h50.